

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné Hebdo n° 19

Dewavrin a-t'il diffamé Parisot

?

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : samedi 17 janvier 2009

Démocratie & Socialisme

Suspense d'enfer au tribunal de Paris le 19 janvier :

Tous les prédécesseurs de Laurence Parisot à la tête du Medef se sont solidarisés avec Denis Gauthier-Sauvagnac (DGS) lorsqu'a été rendue publique l'existence de la caisse noire de 600 millions d'euros contrôlée par l'UIMM (Union des industries et métiers métallurgiques) en septembre 2007. Selon eux (Yvon Gattaz, François Ceyrac, Daniel Dewavrin...) la caisse servant à « fluidifier les relations sociales » existait depuis un siècle, faisait partie du fonctionnement bien compris et partagé par la direction du patronat. DGS faisait quérir par ses subordonnés des mallettes de 26 à 32 kg d'argent liquide dans les banques où elles fructifiaient. Il se payait lui-même 240 000 euros pour les distribuer auprès de syndicats jaunes comme la CSL, la CFT, de parlementaires prêts à voter les amendements patronaux, pour des campagnes d'extrême droite, antisyndicales, antisociales, et pour aider des patrons à résister et casser les grèves. Corruption crapuleuse ordinaire : lui, le patron de l'Unedic, il versait aussi aux permanents du patronat des salaires en liquide sans payer de cotisations sociales ! Ils avaient prétendu que cette pratique était légale pour un syndicat qui n'avait pas de compte à rendre sur ses fonds depuis la loi Waldeck-Rousseau de 1884 : ce qui ne tenait pas debout une seule minute, vu que l'UIMM et le Medef ne sont pas des syndicats.

DGS a appliqué l'omerta, refusant d'avouer où allaient ces fonds secrets. Mis en examen, il a reçu de l'UIMM une offre de 1,5 millions d'euros pour partir en retraite, fin décembre 2008, avec la garantie que tous ses frais de justice seraient couverts. Le juge enquête toujours pour « abus de confiance », « subornation de témoins », « fraude aux Urssaf »...

Dans un premier temps, Laurence Parisot, cette dame qui n'a que le mot « éthique » à la bouche, a avoué que c'était « un secret de famille honteux », que « beaucoup savaient inconsciemment » et qu'elle se sentait « salie ». Puis elle s'est rétractée et a choisi dans un deuxième temps de faire porter le chapeau au seul DGS. Tous les anciens chefs de l'UIMM se sont alors indignés, arguant que cet argent était le pilier du fonctionnement du Medef, nul ne pouvait feindre de l'ignorer, tous en avaient bénéficié.

Laurence Parisot, blanche colombe, nie avoir « su ». Même inconsciemment ? Daniel Dewavrin ayant rappelé qu'elle avait été avertie en bonne et due forme, retrouvant même un « SMS » d'avant l'été 2007, elle a porté plainte en diffamation contre lui et c'est ce qui va être jugé le 19 janvier.

Quel régal ! Tous à l'écoute ! Pourvu qu'ils disent tout, qu'ils se prennent bien la tête !

De toute façon, si Parisot ne « savait » pas, c'est qu'elle était incompétente car les statuts du Medef lui donnaient la responsabilité de vérifier les finances des organisations affiliées comme l'UIMM... Si elle « savait » le problème n'est plus qu'elle se soit « sentie salie », mais ce qu'elle tente de faire depuis pour se laver : pas très « propre » de se décharger sur ses complices...

Gérard Filoche (lire « Les caisses noires du patronat » Gérard Filoche, Ed. J C Gawsevitch, avril 2008)